

**vo énergies holding SA**



Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

le vendredi 29 juin 2018 à 17h30, à Orbe, Salle du Casino, Rue des Terreaux.

Liste de présence ouverte de 16h30 à 17h15.

**Ordre du jour :**

**1. Constatations préalables et ouverture de l'assemblée générale.**

**2. Rapport du conseil d'administration.**

**3. Comptes de l'exercice 2017**

a. Comptes de l'exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 avec communication du rapport de gestion et du rapport de révision.

b. Comptes consolidés de l'exercice 2017

*Proposition du conseil d'administration : approbation.*

**4. Emploi du solde à disposition de Fr. 7'274'960.83, résultant du bilan**

*Proposition du conseil d'administration : le solde au bilan est affecté de la manière suivante :*

- bénéfice de l'exercice	Fr.	582'953.88
- report de l'exercice précédent	Fr.	6'692'006.95
Total	Fr.	7'274'960.83
- distribution d'un dividende brut de 6 %	Fr.	138'762.72
- distribution d'un dividende brut exceptionnel de 3% - 10 ans Groupe VO Energies	Fr.	69'381.36
- report à compte nouveau	Fr.	7'066'816.75

**5. Décharge aux membres du conseil d'administration**

*Proposition du conseil d'administration : L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité pendant l'exercice écoulé.*

**6. Election**

**6.1 Conseil d'administration**

*Le conseil d'administration propose de réélire MM. Daniel Malherbe et Bernard Randin comme membres du conseil d'administration pour une nouvelle période statutaire de trois ans.*

**6.2 Organe de révision**

*Le conseil d'administration propose d'élire la société anonyme BfB Fidam révision SA en qualité d'organe de révision pour une période statutaire de 1 an.*

**7. Divers**

Le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire inscrit au registre des actions reçoit, sous pli ordinaire, une convocation personnelle et une carte d'admission à l'assemblée avec procuration.

Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions le 07 juin 2018 peuvent voter.

Vallorbe, le 7 juin 2018

Le Conseil d'administration